



GROUPEMENT DES EDUCATEURS SANS FRONTIERES

Association Loi 1901
Siège social : 6, rue Truillot
94200 IVRY SUR SEINE

Exercice clos le 31 décembre 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



GROUPEMENT DES EDUCATEURS SANS FRONTIERES

Association Loi 1901
Siège social : 6, rue Truillot
94200 IVRY SUR SEINE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GREF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la



falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 17 mai 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

ACTIF	31.12.2018			31.12.2017	PASSIF	31.12.2018	31.12.2017
	Brut	Amort/Prov.	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES & ASSIMILES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	315 949,64	287 864,39
Constructions et agencements					Résultat de l'exercice	-65 768,82	28 085,25
Matériel de bureau et informatique	11 554,96	9 611,93	1 943,03	1 211,46	Subventions d'équipement nettes		
Autres immobilisations corporelles					TOTAL FONDS PROPRES	250 180,82	315 949,64
Immobilisations en cours					PROVISIONS & FONDS DEDIES		
Prêts					Provisions pour risques	4 744,35	15 000,00
Parts sociales	566,00		566,00	566,00	Provisions pour charges		
Dépôts et cautionnements versés					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 120,96	9 611,93	2 509,03	1 777,46	TOTAL PROVISIONS	4 744,35	15 000,00
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts		
Avances et acomptes versés	25 036,55		25 036,55	6 684,22	Emprunts et dettes auprès d'étab. De crédit		
Usagers					Avances et acomptes reçus	414 731,61	263 449,42
Subventions à recevoir	81 861,51		81 861,51	42 599,26	Fournisseurs	14 645,59	17 203,15
Avances sur missions	86 092,20	19 924,65	66 167,55	40 650,62	Dettes sur missions		
Avances aux régions					Dettes aux régions	19 770,37	21 937,95
Autres créances					Dettes fiscales et sociales	16 713,76	8 849,02
Disponibilités	546 187,67		546 187,67	552 068,39	Autres dettes	1 167,81	1 216,44
Charges constatées d'avance	192,00		192,00	1 234,03	Produits constatés d'avance		1 408,36
TOTAL ACTIF CIRCULANT	739 369,93	19 924,65	719 445,28	643 236,52	TOTAL DETTES	467 029,14	314 064,34
TOTAL GENERAL	751 490,89	29 536,58	721 954,31	645 013,98	TOTAL GENERAL	721 954,31	645 013,98

COMPTE DE RESULTAT	2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations des membres	38 810,00	43 340,00
Contributions des membres	81 706,45	97 945,30
Subventions d'exploitation	689 682,47	637 838,25
Dons reçus	174 986,64	190 751,51
Reprise sur provisions		
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs		
Autres produits	3 106,94	5 978,64
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	988 292,50	975 853,70
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	946 003,43	881 516,99
Impôts et taxes	1 084,00	386,11
Salaires	49 250,15	14 048,04
Charges sociales	22 847,20	6 492,22
Dotations aux amortissements	882,43	1 051,76
Dotations aux provisions		
Subventions versées	25 129,87	45 000,00
Autres charges de gestion courante	0,72	158,67
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 045 197,80	948 653,79
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-56 905,30	27 199,91
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	945,48	1 005,34
Différences positives de change		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	945,48	1 005,34
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Différences négatives de change		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	945,48	1 005,34
RESULTAT COURANT (I + II)	-55 959,82	28 205,25
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	10,00	
Sur opérations en capital		
Reprise sur provisions	10 255,65	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 265,65	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	150,00	120,00
Sur opération en capital		
Dotations aux provisions	19 924,65	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 074,65	120,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-9 809,00	-120,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-65 768,82	28 085,25

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels et comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

Elle s'inscrit dans une perspective où l'association est présumée poursuivre ses activités. Les comptes sont donc établis dans une logique de continuité d'exploitation appréciée sur une période de douze mois à compter de la clôture de l'exercice. Les informations chiffrées données dans cette annexe ne sont donc pas exprimées en valeurs liquidatives.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Le bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présente un total de 721 954,31 € et le compte de résultat affiche une perte de 65 768,82 €.

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par la signature d'une convention COMOSEH - CONtribuer à la MODernisation du Secteur Educatif Haïtien – d'une durée de trois ans (2018 – 2021) avec l'Agence Française de Développement (AFD) le 18/07/2018 pour un budget total de 972 200 € dont 62 880 € de frais de fonctionnement du siège et une subvention totale de l'AFD de 345 000 €. Projet de 36 mois en deux tranches et subvention reçue de l'AFD de 200 000€ pour la tranche 1 (convention couvrant la période du 01/06/2018 au 31/08/2019).

Il s'agit d'un projet en consortium avec le Collectif Haïti en France (CHF) et certaines associations de ce collectif et Haïti Futur, le GREF étant chef de file et rétrocedant au CHF.

Les dépenses réelles s'élèvent à 47 444 € au niveau du GREF auquel s'ajoute 7 502 € au niveau des associations. Aucun frais de fonctionnement siège n'ont été comptabilisés. La subvention AFD consommée est de 26 790 €.

Le projet PMP Bénin, Maroc, Sénégal phase 2 (2017-2019) s'est poursuivi en tranche 2 (du 01/01/2018 jusqu'au 26/02/2019). Les dépenses réelles 2018 s'élèvent à 601 623€. Subvention reçue de 200 000 €. Aucun frais de fonctionnement siège n'ont été comptabilisés et la subvention AFD consommée est de 247 704€.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition incluant le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilisation estimée. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les durées d'amortissements retenues sont les suivantes :

- installations générales : en fonction de la durée du bail précaire,
- matériel de bureau et informatique : linéaire sur 3 ans ;

Traitement comptable des subventions :

Comme l'an passé, le traitement comptable pour l'ensemble des subventions est le suivant :

Les fonds dédiés sur subventions, représentant les engagements relatifs à des projets dont le financement a été notifié au titre de l'exercice clos ou des exercices antérieurs et pour lesquels les actions ne sont pas encore terminées à la date de clôture de l'exercice, sont inscrits au crédit du compte 471 « *subventions utilisables* » pour les charges non encore engagées sur les subventions (hors dettes aux régions), soit 414 731,61 € au 31 décembre 2018.

Evaluation des frais de structure :

Comme l'an passé, les frais de structure sont comptabilisés en produits au prorata des charges engagées.

3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation ou d'évaluation au cours de cet exercice.

4. ANALYSE DE L'ACTIF DU BILAN

4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

L'association a acquis au cours de l'exercice 2018 du matériel informatique pour un total de 1 614 € à savoir :

- Un ordinateur portable de 660€ en février 2018
- Un ordinateur fixe (UC et écran) de 954€ au SAF en décembre 2018

4.1.1 Tableau de variation des immobilisations brutes

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Agencements	3 981,48	0,00	0,00	3 981,48
Matériel de bureau et informatique	5 959,48	1 614,00	0,00	7 573,48
TOTAL	9 940,96	1 614,00	0,00	11 554,96

4.1.2 Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux	Début	Dotations	Reprises	Fin
Agencements	12,50%	2 770,47	692,43	0,00	3 462 ,90
Matériel de bureau et informatique	33,33%	5 959,03	190,00	0,00	6 149,03
TOTAL		8 729,50	882,43	0,00	9 611,93

4.2 Immobilisations financières

Elles sont constituées de :

- 31 parts CASDEN de valeur nominale 8,50 € (soit **263,50€**),
- 9 parts Banque Populaire Rives de Paris de valeur nominale 16,66 € (soit **150,00€**),
- 10 parts Crédit Coopératif de valeur nominale 15,25 € (soit **152,50€**)

4.3 Stocks

Les stocks de fournitures consommables ne sont pas valorisés au bilan compte tenu de leur montant peu significatif (ramettes de papier, boîtes d'enveloppes, etc.).

4.4 Avances & acomptes versés

409100 Fournisseurs et acomptes sur commandes	
CISP (acomptes COLLOQUE PMP 2019)	5 127,80
VVF (acompte JN 2019)	19 908,75
Total	25 036,55

4.5 Subventions à recevoir

		Montant	Provision	Net
441019	REFAC A SOLIDARITE LAÏQUE	439,18		439,18
4411023	SENEGAL Bargny	4 999,95		4 999,95
4411310	MALI VIA SAHEL	327,00		327,00
4412200	CUBA FORMATION EN FRANCAIS	800,00		800,00
44122319	HAÏTI COMOSEH FDS PRIVES	22 500,00		22 500,00
44122321	HAÏTI COMOSEH FDS PUBLICS	27 400,00		27 400,00
4412234	HAÏTI BELLE ANSE	5 525,38		5 525,38
4413294	MADAGASCAR EDUCMAD	12 500,00		12 500,00
4414000	NOUVELLE CALEDONIE	1 280,00		1 280,00
4417019	PMP 2017-2019 FONDS PRIVES	890,00		890,00
4417021	PMP 2017-2019 FONDS PUBLICS	5 200,00		5 200,00
	Total	81 861,51	0,00	81 861,51

4.6 Avances sur missions

		Montant
467003	Avances soldées après 31/12	10 520,24
467008	Dons 2018 encaissés après 31/12	1 296,95
467009	Autres comptes créditeurs (Cotisation)	25,00
467101	Avances RP & Missions faisabilité	1 000,00
46711023	SENEGAL BARGNY	10 828,91
46711077	Languedoc – Roussillon ECSI	138,85
46711083	ANGERS Alpha	1 338,40
46711085	CHARLEVILLE-MEZIERES ASL & FLI	303,07
46711087	SAINTE-LUCE Alpha FLI	111,45
46711088	MONTPELLIER Alpha FLI	48,58
46711470	RWANDA KIGALI	348,00
46711480	TANZANIE KIGOMA	496,00
46712231	HAÏTI COMOSEH RETROCESSION AU CHF	35 590,139
46712233	HAÏTI COMOSEH AV DEPENSES GRAHN	5 046,82
467170	PMP2017-2019 TRANSVERSAL (COLLOQUE)	7 800,00
467174	PMP 2017-2019 SENEGAL	11 200,00
496700	Dépréciation des avances sur missions (1)	- 19 924,65
	Total	66 167,55

(1) Provision pour dépréciation des créances

496700	GRAHN Dépense avec justificatif non probant	2 129,65
496700	COMOSEH Rétrocession 50% sur solde 31/12/2018	17 795,00

4.8 Charges constatées d'avance

	Montant
486000 CIEL maintenance du 1/1 au 22/3/2019	192,00
Total	192,00

4.9 Disponibilités

Compte	Libellé	Montant
512000	BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS	5 051,69
512001	B P LIVRET INSTITUTIONNEL	31 768,09
512200	CRÉDIT COOPERATIF SIEGE	11 924,43
512201	CCOOP LIVRET ASSOC. CSL EPIDOR	414 382,54
512202	CCOOP LIVRET A	77 020,67
512210	CCOOP BRETAGNE	97,60
512211	CCOOP PAYS DE LA LOIRE	1 254,04
512212	CCOOP NOUVELLE AQUITAINE	69,32
512214	CCOOP MIDI-PYRENEES	64,76
512215	CCOOP NORMANDIE	518,42
512216	CCOOP CENTRE	46,45
512217	CCOOP CHAMPAGNE-ARDENNES	344,72
512218	CCOOP GRAND EST	1 852,34
512219	CCOOP GRENOBLE	277,21
512220	CCOOP Ile-de-France	636,56
512221	CCOOP LANGUEDOC-ROUSSILLON	250,70
512222	CCOOP AURALP	184,74
512223	CCOOP NORD-PAS DE CALAIS	441,48
512224	CCOOP PACA	1,91
	Total	546 187,67

5. ANALYSE DU PASSIF DU BILAN

5.1. Fonds propres

Ils sont composés du fonds associatif qui est le cumul des résultats depuis la création de l'association et du résultat de l'exercice en cours. Conformément à la résolution prise lors de l'assemblée générale du 18 juin 2018, le résultat de l'exercice 2017 a été affecté en augmentation du fonds associatif dans son intégrité.

5.2 Provision pour risque

Une provision, pour faire face à un litige prudhommal avec l'ancien salarié, a été constituée en 2012. Le salarié a été débouté de toutes ses demandes par le Conseil des Prud'hommes par le jugement intervenu en 03/2014. Il s'est constitué en appel et a été débouté à nouveau par le jugement intervenu en 03/2017. Courant 2017, le salarié s'est pourvu en cassation. L'arrêt de la cours de cassation en date du 3 avril 2019 a condamné le GREF à verser 3 000€ au titre de l'article 700 et 1 744,35€ pour reliquat pour indemnité compensatrice de congés payés soit un total de 4 744,35€. La provision est reprise à hauteur de 10 255,65€. La procédure est close.

5.3 Avances et acomptes reçus (fonds dédiés sur projets)

Subventions non utilisées au 31 décembre 2018 (missions 2019) :

	Projet	Montant
471004	FDVA	9 811,80
4711003	Dons 2016 non affectés	16 910,17
4711005	Dons 2017-2018 non affectés	520,00
4711006	Cotisations Membres Associés	4 182,66
4711014	GUINÉE Région Mamou	4 062,46
4711020	SENEGAL Ballandé	250,00
4711021	SENEGAL Bignona	24,02
4711023	SENEGAL Bargny	20 835,16
4711024	SENEGAL Casamance CFP	500,00
4711030	ARMENIE	557,56
4711050	BENIN KOUANDE	259,40
4711072	BURKINA Enfants des rues phase 2	3 757,26
4711076	PARIS ACTION MIGRANTS	57,01
4711077	LANGUEDOC ROUSSILLON ECSI	152,74
4711079	MIDI PYRENEES FLE	50,00
4711080	NIMES ASL	100,00
4711081	NORD Prisons	2 551,86
4711082	NANTES FLE	618,47
4711083	ANGERS Alpha	1 556,41
4711085	CHARLEVILLE MEZIERES ASL & FLI	303,07
4711086	BAGNERES BIGORRE OFPRA	309,72
4711087	SAINTE-LUCE FLE	126,00
4711088	MONTPELLIER FLI	779,45
4711096	COMORES DJOMANI SADEV	2 500,00
4711308	MALI SIBY	10,00

4711310	MALI Via Sahel	3 843,97
4711326	TUNISIE IFT	505,44
4711450	SOUDAN Khartoum	1 017,00
4711460	CENTRAFRIQUE	3 134,20
4711465	NIGER ETS SECONDAIRES	1 095,24
4711466	NIGER PASS-EDUC	6 168,98
4711470	RWANDA Kigali	348,36
4711480	TANZANIE Kigoma	496,00
4712200	CUBA FORMATION FRANÇAIS	200,00
4712229	HAÏTI LEOGANE EDUC SANTE	2 240,00
4712234	HAÏTI BELLE ANSE SIF	2 432,00
4712240	PEROU INDEPENDANCIA	555,91
4712505	LAOS FUTURS PROJETS	241,00
4713280	LIBAN SCAC Beyrouth	4 105,33
4713294	MADAGASCAR EDUCMAD	14 240,36
4713296	MADAGASCAR SAVA	155,80
4713297	MADAGASCAR MANANARA	346,06
4714000	NLLE CALEDONIE AJGJ	1 280,00
4714260	MOLDAVIE Calarache	972,85
4714261	MOLDAVIE Roannais-Nisporeni DEV LOCAL	126,85
4714262	MOLDAVIE Nisporeni	158,91
4714263	MOLDAVIE SCAC SCIENCES	96,98
4714264	MOLDAVIE Ungheni	53,85
	Sous Total	114 600,31
47122318	HAÏTI COMOSEH FDS AFD	173 210,20
47122319	HAÏTI COMOSEH FDS PRIVES	10 305,25
47122321	HAÏTI COMOSEH FDS PUBLICS	51 000,00
	Sous Total	234 515,45
4717018	PMP 2017-2019 FDS AFD	50 615,85
4717019	PMP 2017-2019 FDS PRIVES	15 000,00
	Sous Total	65 615,85
	TOTAL	414 731,61

5.4 Fournisseurs et comptes rattachés

	Montant
Fournisseurs	
401000 Fournisseurs occasionnels (MCA PMP MAROC)	500,00
401050 France VOLONTAIRES (Entretien et téléphones)	1 061,59
401080 SYRUS	1 140,00
401100 GEA CONSEIL	<u>618,00</u>
	3 319,59
408000 Factures non parvenues :	
Audit France (clôture 2018)	4 800,00
Audit France (honoraires PMP2)	4 286,00
Audit France (honoraires COMOSEH)	<u>2 240,00</u>
	11 326,00
Total	14 645,59

5.5 Dettes aux régions (financement pour projets)

47101AQU	Fonds utilisables région Aquitaine	150,42
47101BRET	Fonds utilisables région Bretagne	713,60
47101CHAM	Fonds utilisables région Charpic	187,00
47101EST	Fonds utilisables région Grand Est	499,93
47101GREN	Fonds utilisables région Grenoble	700,00
47101LR	Fonds utilisables région Languedoc-Roussillon	5 599,50
47101LYON	Fonds utilisables région Lyon	1 500,00
47101NORD	Fonds utilisables région Nord-Pas de Calais	2 775,27
47101PAYL	Fonds utilisables région Pays de la Loire	2 276,77
47101RA	Fonds utilisables région Rhône-Alpes	<u>5 367,88</u>
	Total	19 770,37

5.6 Dettes fiscales et sociales

428200	PROVISION CONGES A PAYER	4 031,00
431000	URSSAF & POLE EMPLOI	7 028,81
437300	RETRAITE MALAKOFF MEDERIC	2 036,19
437310	PREVOYANCE CHORUM	188,28
437330	MUTUELLE - MGEN	568,48
438200	CHARGES SOCIALES S/CONGES	1 777,00
444000	IS sur placements	99,00
447330	FORMATION CONTINUE	<u>985,00</u>
	Total	16 713,76

5.7 Autres dettes

46711082	NANTES COURS FLE	151,01
471006	Versement reçu à tort – CCO PDL	1 000,00
4413297	MADAGASCAR MANANARA	<u>16,80</u>
	Total	1 167,81

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 Cotisations

La cotisation s'élève à 100€ ou 40€ ou 25€. Le nombre d'adhérents est de 405 en 2018 pour un montant de 38 810 € contre 443 l'an passé pour un total de 43 340 €.

6.2 Contributions des membres

Les contributions des membres correspondent aux sommes versées par les adhérents pour l'inscription aux journées nationales, aux regroupements régionaux et au remboursement des repas dans le cadre des formations organisées par le GREF.

6.3 Subventions

Conformément à la méthode utilisée depuis 2011, les subventions sont enregistrées en produit au prorata des dépenses engagées, sauf exceptions justifiées (volontariat, prestations de services).

6.4 Dons

Les dons sont détaillés comme suit :

Eléments	2018	2017
Dons reçus par chèques	13 800,00	13 000,00
Abandons frais bénévoles (voyages et déplacements)	116 928,08	133 179,78
Abandons frais bénévoles (hébergement)	44 258,56	44 571,73
Total (1)	174 986,64	190 751,51
Cotisations	38 810,00	43 340,00
Contributions adhérents journées nationales et régionales	81 706,45	97 945,30
Total (2)	120 516,45	141 285,30
Total (1) + (2)	295 503,09	332 036,81

6.5 Résultat financier

Il provient essentiellement des intérêts reçus du livret institutionnel (Banque Populaire), du livret A, du livret Epidor (Crédit Coopératif) et des parts sociales détenues soit 945,48€.

6.6 Résultat exceptionnel

Sur opération de gestion 10€.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Bénévolat

Les actions du GREF sont principalement réalisées par des bénévoles.
La valorisation du bénévolat pour 2018 n'a pas pu être déterminée à la date de l'arrêté des comptes de l'association. Ces informations devront figurer dans le rapport de gestion qui sera présenté lors des Journées Nationales.

7.2 Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

7.3 Engagements de crédit-bail

Une location de 21 mois a été souscrite pour 2 photocopieurs scanner couleur à partir du 2/08/2016. Au 31 décembre 2018, les termes non échus s'élèvent à 8 055,84€ et il reste 12 mois.

7.4 Autres engagements hors bilan

Au 31 décembre 2018, il n'existe aucun autre engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par l'association.